

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE</p> <p style="text-align: center;">COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> |
|---|

1- LE CADRE GÉNÉRAL

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'ODENAS.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune d'ODENAS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif a été approuvé le 18 mars 2024 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement normal et courant de la commune (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette,...) ;
- toutes les recettes que la commune peut percevoir (produits des services et des domaines, impôts et taxes, dotations et participations, autres produits de gestion courante, ...).

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 578 222,64 €.

Elles se répartissent comme suit :

| DEPENSES (T.T.C.) | |
|---|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 196 707,32 |
| 012 – Charges de personnel | 268 455,96 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 97 519,17 |
| 66 – Charges financières | 13 651,97 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 60,00 |
| Total dépenses réelles | 576 394,42 |
| Total dépenses d'ordre | 1 828,22 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 578 222,64 |

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (électricité, eau, combustibles, fournitures d'entretien, assurances, ...) ;
- l'entretien des terrains ;
- l'entretien de la voirie ;
- les fournitures (administratives, scolaires, autres) ;
- l'entretien du matériel roulant ;
- la maintenance et l'entretien du matériel (copieurs, extincteurs, horloge et sonneries des cloches de l'église, poteaux incendie, ...) ;
- les taxes foncières, ...

Chapitre 012 - Charges de personnel

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette, cotisations sociales, régime indemnitaire) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, ...
- Les frais d'adhésion au service de médecine du travail du CDG69.

L'effectif de la commune est de 6 agents :

- 5 agents titulaires ;
- 1 agent stagiaire.

Ils occupent les postes suivants : secrétaire de mairie (1 agent), ATSEM (2 agents), agent d'entretien (1 agent), agents techniques polyvalents (2 agents). Le nombre de postes à temps complet est de 3. Le nombre de postes à temps non-complet est de 3.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités et cotisations aux élus ;
- à la contribution au budget du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- aux contributions aux syndicats intercommunaux (Syndicat Intercommunal Sportif ODENAS-CHARENTAY, Syndicat Rhodanien de Développement du Câble) ;
- au reversement des revenus des 2 logements de la résidence Marie Mouiller au budget du CCAS ;
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend principalement :

- les charges exceptionnelles sur opérations de gestion (les intérêts moratoires et pénalités sur marchés, les secours et dots, ...) ;
- les titres annulés sur exercices antérieurs ;
- les subventions de fonctionnement exceptionnelles ;
- les valeurs comptables des immobilisations cédées, ...

Les dépenses d'ordre représentent 1 828,22 € en 2023. Elles correspondent à la dotation aux amortissements pour les frais d'élaboration et de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, les subventions d'équipement versées pour la construction d'une caserne des sapeurs-pompiers au lieudit Les Briades à SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE, les subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau téléphonique, les subventions d'équipement versées aux personnes privées dans le cadre de l'opération « Façades ».

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 093 955,35 € en 2023 dont 364 514,26 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

| RECETTES (T.T.C.) | |
|--|---------------------|
| 013 – Atténuations de charges | |
| 70 – Produits des services | 17 718,65 |
| 73 – Impôts et taxes | 453 171,44 |
| 74 – Dotations et participations | 164 217,81 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 94 333,19 |
| 77 – Produits exceptionnels | |
| O42 – Opérations d'ordre entre sections | |
| 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 364 514,26 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 093 955,35 |

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les remboursements sur rémunérations du personnel en cas d'absence pour congés maladie (remboursement des indemnités journalières et/ou des traitements remboursés par notre assurance CIGAC).

Chapitre 70 - Produits des services

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les droits de concession dans le cimetière communal (2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS) ;
- les redevances pour occupation du domaine public ;
- les cotisations pour la bibliothèque municipale ;
- le remboursement par le Sou des écoles laïques d'ODENAS des frais de personnel pour la mise à disposition des agents communaux pour le service de garderie périscolaire du matin et du soir ;
- l'encaissement des charges locatives des logements communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes directes locales) ;
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) ;
- la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB).

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'utilisation. Elle est en nette diminution depuis 2014 ;
- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;
- la Dotation Nationale de péréquation ;

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dotation forfaitaire | 53 741,00 | 52 112,00 | 50 496,00 | 48 544,00 | 47 016,00 | 48 020,00 |
| Dotation de solidarité rurale | 18 440,00 | 18 567,00 | 18 994,00 | 19 267,00 | 19 666,00 | 22 581,00 |
| Dotation nationale de péréquation | 377,00 | 452,00 | 542,00 | 650,00 | 780,00 | 702,00 |

- la Dotation particulière « élu local » ;
- les attributions du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) versées au titre des dépenses de fonctionnement que constituent les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie ;
- les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux ;
- la compensation du transfert de la voirie à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (fonctionnement) : 1 791,00 € ;
- la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées essentiellement par :

- l'encaissement des locations (appartements, locaux d'activités, salle d'animation rurale) : 88 597,85 € ;
- la participation financière du Sou des écoles laïques d'ODENAS aux dépenses de piscine (répartition : 60 % commune et 40 % Sou des écoles) : 806,40 € ;
- l'encaissement des indemnisations des dossiers de sinistres ;
- les arrondis des retenues d'impôts à la source.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce sont des recettes constituées essentiellement par :

- les libéralités reçues ;
- les mandats annulés sur les exercices antérieurs ;
- les produits des cessions d'immobilisations ;
- les produits exceptionnels divers .

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2023 :

| | Commune | Moyenne départementale 2023 |
|--------------------------|---------|-----------------------------|
| Taxe d'habitation | 15,48 % | 21,91 % |
| Taxe foncière (bâti) | 32,24 % | 31,57 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 21,09 % | 41,63 % |

3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2023 représentent 428 784,30 euros dont 130 505,30 euros de déficit antérieur reporté.

Elles se répartissent comme suit :

| DEPENSES (T.T.C.) | |
|---|-------------------|
| 10 – Dotations, fonds divers, réserves | |
| 13 – Subventions d'investissement | |
| 204- Subventions d'équipement versées | |
| 21 – Immobilisations corporelles | 244 080,64 |
| 23 – Immobilisations en cours | |
| 16 – Remboursement d'emprunts | 54 198,36 |
| 45 – Opérations pour compte de tiers | |
| O40 – Opérations d'ordre entre sections | |
| Total dépenses réelles | 298 279,00 |
| Total dépenses d'ordre | |
| 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 130 505,30 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 428 784,30 |

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2023 sont les suivants :

- Acquisition de terrains :
 - Acquisition du terrain cadastré B 492 lieudit Mas Vincent (frais intervention SAFER) : 564,00 €
 - Acquisition du terrain cadastré B 449 lieudit Pierreux (plan topographique, arpentage) : 1 980,00 €
- Bâtiments :
 - Mairie
 - Installation têtes thermostatiques sur les radiateurs : 1 865,12 €
 - Construction d'une halle ouverte :
 - Honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux, ... : 179 160,14 €

- Installations de voirie (réfection du parking de la Place du 8 Mai 1945, achat plots réfléchissants, achat panneaux de voirie, pose barrière sécurité, ...) : 31 079,08 €

- Matériels et mobilier :
 - o Achat débroussailleuse : 912,30 €
 - o Achat jeux pour enfants : 27 902,40 €
 - o Achat d'un congélateur : 617,60 €

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) versé au titre des dépenses d'investissement éligibles ;
- la taxe d'aménagement sur les autorisations du droit du sol ;
- la part de l'excédent de fonctionnement réservé à l'investissement ;
- les subventions d'investissement ;
- les emprunts à mobiliser.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 222 328,66 €, dont :

- Recettes réelles : 220 500,44 €
- Recettes d'ordre : 1 828,22 €

Elles se répartissent comme suit :

| RECETTES (T.T.C.) | |
|---|-------------------|
| 10 – Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068) | 37 345,63 |
| 1068 – Excédent de fonctionnement reporté | 142 000,00 |
| 13 – Subventions d’investissement | 40 275,00 |
| 1641 – Emprunts | |
| 165 – Dépôts et cautionnements reçus | 530,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 349,81 |
| 45 – Opérations pour compte de tiers | |
| Total recettes réelles | 220 500,44 |
| Total recettes d’ordre | 1 828,22 |
| 001 – Solde d’exécution d’investissement reporté | |
| TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT | 222 328,66 |

Résultats de clôture :

| | Fonctionnement | Investissement | Global |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Résultats de l’exercice | 515 732,71 | -206 455,64 | 309 277,07 |

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l’année suivante.

4- L’AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

Les résultats du compte administratif 2023 permettent de dégager une capacité d’autofinancement brute de 153 046,67 €.

Elle représente l’excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d’investissement (remboursements de dettes, dépenses d’équipement, ...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d’immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La capacité d’autofinancement brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d’autofinancement nette représente l’excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital (en 2024, le montant du remboursement est de 66 923,20 €). Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d’équipement. La capacité d’autofinancement nette est une des composantes du financement disponible. La capacité d’autofinancement nette s’élève à 86 123,47 €

5- ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des cinq emprunts suivants :

| Désignation | Banque | Montant initial | Encours au 31/12/2023 | Année de souscription | Durée | Taux fixe | Date de fin |
|--|------------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------|-----------|-------------|
| Rénovation de la salle d'animation rurale | Banque postale | 200 000,00 | 64 285,66 | 2014 | 14 ans | 3,13 | 01/05/2028 |
| Extension de la structure EAJE La Galipette ; esplanade | Caisse d'Epargne Rhône Alpes | 300 000,00 | 186 230,45 | 2014 | 20 ans | 2,95 | 25/09/2034 |
| Acquisition d'un camion, création d'un parking et d'un skatepark | Crédit Agricole Centre Est | 110 000,00 | 22 858,01 | 2015 | 10 ans | 1,25 | 15/02/2025 |
| Acquisition des locaux activités dans les bâtiments SEMCODA | Caisse des Dépôts et Consignations | 300 000,00 | 237 040,97 | 2017 | 25 ans | 1,8 | 01/07/2042 |
| Acquisition terrain C 680 | Caisse Régionale Crédit Agricole | 75 000,00 | 61 203,83 | 2020 | 20 ans | 1,03 | 01/07/2039 |

L'encours de dettes au 31 décembre 2023 s'élève à 571 618,92 €. Il représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la Commune. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital.

Principaux ratios :

- Encours de la dette / population (montant par habitant) : 596,68 €
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 78,36 %
- Capacité de désendettement : 3,73 années sont nécessaires (encours de la dette / épargne brute ou capacité d'autofinancement brute)

LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe « Assainissement »

Section d'exploitation :

| DEPENSES (T.T.C.) | |
|--|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 800,71 |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 24 785,22 |
| 66 – Charges financières | 12 424,60 |
| 67 – Charges exceptionnelles | |
| Total dépenses réelles | 38 010,53 |
| Total dépenses d'ordre | 24 789,31 |
| TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION | 62 799,84 |
| | |
| RECETTES (T.T.C.) | |
| 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 33 024,50 |
| 74 – Subventions d'exploitation | 1 645,69 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | |
| 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 13 493,25 |
| Total recettes réelles | 34 670,19 |
| Total recettes d'ordre | 91 725,32 |
| TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION | 139 888,76 |

Section d'investissement :

| DEPENSES (T.T.C.) | |
|--|-------------------|
| 20 – Immobilisations incorporelles | |
| 21 – Immobilisations corporelles | |
| 23 – Immobilisations en cours | |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées | 11 548,70 |
| Total dépenses réelles | 11 548,70 |
| Total dépenses d'ordre | 91 725,32 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 103 274,02 |
| RECETTES (T.T.C.) | |
| 1068 – Excédent de fonctionnement reporté | |
| 13 – Subventions d'investissement | |
| 27 – Autres immobilisations financières | |
| 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 159 268,24 |
| Total recettes réelles | |
| Total recettes d'ordre | 24 789,31 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 184 057,55 |

Etat de la dette :

Le budget assainissement se compose actuellement de l'emprunt suivant :

| Désignation | Banque | Montant initial | Encours au 31/12/2023 | Année de souscription | Durée | Taux fixe | Date de fin |
|--------------------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------|-----------|-------------|
| Travaux assainissement Mont Brouilly | Crédit Agricole Centre Est | 400 000,00 | 255 533,94 | 2009 | 30 ans | 4,72 | 01/09/2038 |

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 255 533,94 €.

Résultats de clôture :

| | Exploitation | Investissement | Global |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|
| Résultats de l'exercice | 77 088,92 | 80 783,53 | 157 872,45 |

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à ODENAS, le 25 mars 2024

Le Maire,
Evelyne GEOFFRAY

